

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

<p>DELIBERATION N° : 20171117_14</p> <p>OBJET : Création du dispositif Jobs Etudiants Médiathèque (JEM)</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: right;">01 DEC. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 28 Procuration : 5 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p> <p>L'él(u)e délégué(e)</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le dix-sept novembre à dix-sept heures dix-neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilynne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier.</p> <p>Représentés MUSSARD Rose Andrée représentée par LEJOYEUX Marie-Andrée BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean-Denis BOYER Julie représentée par LANDRY Christian RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry.</p>
<p>Le Maire</p>   <p>Christian LANDRY</p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur PAYET Yannis, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

Séance du 17 novembre 2017**DÉLIBÉRATION N° : 20171117_14****OBJET :****Création du dispositif
Jobs Etudiants
Médiathèque (JEM)****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

La Commune a mis en place depuis 2002 un dispositif en faveur des étudiants de la commune : le Plan Emplois Vacances Etudiants (PEVE). Ce sont 1 864 jeunes de la commune qui ont pu travailler pendant les grandes vacances scolaires de juillet-août et de décembre-janvier.

Cet emploi saisonnier apporte aux étudiants un soutien dans leur démarche. La rémunération perçue leur permet de faire face aux dépenses liées à la scolarité (achat de livres, déplacements, loyer...).

Les étudiants peuvent également valoriser l'expérience acquise durant les quinze jours ou trois semaines de contrat.

Ce dispositif change de nom et devient le P2E (Plan Emplois Etudiants) qui comprend le JVE (Jobs Vacances Etudiants) et les JEM (Jobs Etudiants Médiathèque).

La Ville souhaite que les étudiants puissent travailler les samedis après-midi et les dimanches à la médiathèque durant douze week-end successifs.

Le nombre de contrats pour le dispositif JEM est estimé à 5 par trimestre soit 20 par année.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création de ce nouveau dispositif ;
- d'approuver le nombre annuel de contrats, soit 20 par année ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 28**Représentés : 5****Pour : 33****Abstentions : 0****Contre : 0**

- Article 1^{er}.** - **APPROUVE** la création du dispositif Jobs Etudiants Médiathèque (JEM).
- Article 2.** - **APPROUVE** le nombre annuel de contrats, soit 20 par année.
- Article 3.** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

01 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le 01/12/2017



ID : 974-219740123-20171117-DCM20171117_14-DE